



Le 1er Mai Toutes et Tous ENSEMBLE Pour un MONDE JUSTE SOLIDAIRE et DURABLE

La rue nous appartient !

S'ils avaient réussi à interdire les manifestations du 1^{er} mai 2020 pour cause de Covid, nous avons su montrer que nous étions toujours bien présents ! Cette année, nous avons retrouvé, de haute lutte, la possibilité de manifester en GRAND ! Nous porterons haut et fort les revendications et le drapeau rouge du monde du travail dans les rues mais aussi sur les réseaux sociaux et autour de nous pour ceux qui ne peuvent se déplacer.

Le Covid bel alibi...

Patronat, les milliardaires et leur maître d'œuvre, Macron sont à l'offensive pour imposer une austérité sociale XXL, une crise économique accrue et une panne démocratique à notre pays et surtout aux premiers et seconds de corvées et aussi aux retraités !

Pour engraisser une petite élite...

Si notre pays compte, en 2020, 3 milliardaires de plus, un CAC 40 florissant et des grands groupes qui se gavent, pour le monde du travail, actifs et retraités, pour les jeunes, la note est déjà très lourde... Nos conditions de vie, à toutes et tous, continuent de se dégrader et les attaques fusent de toutes parts. Les retraités sont ciblés pour payer la future facture de la « dette » de la pandémie.

Et nous pressurer !

La période que nous vivons est dramatique pour toute la population ! Le système capitaliste ne répond en rien aux besoins sanitaires,

économiques et écologiques du pays, de la planète. Le monde de l'argent se sent fort face à un mouvement social dont un développement des luttes a besoin de monter en puissance et alors que l'exigence « un monde d'après ».



Le rassemblement des luttes

Si une manifestation incarne bien la convergence des revendications et des luttes des salariés et des retraités, c'est bien la manifestation du 1^{er} mai. Pour exprimer nos colères, notre dignité, l'édition 2021 se doit d'être grandiose à la hauteur de la lutte de classe que nous vivons.

Un 1^{er} mai revendicatif !

Pour vivre à la retraite aussi bien qu'en activité, il nous faut :

- la 1^{ère} étape immédiate de 100 € comme avance sur les 300 € nécessaires.
- les pensions revalorisées sur la même base que le salaire moyen.
- la prise en compte des réformes indiciaires pour les fonctionnaires
- le maintien des services publics de proximité en physique pour nos besoins
- l'augmentation des moyens pour le secteur de la santé et notamment les hôpitaux et les EHPAD
- un vrai droit à la vaccination pour tous
- le renforcement de la Sécurité Sociale en intégrant « la branche autonomie » dans la branche maladie pour construire la Sécu du XXI^{ème} siècle.

Ce 1^{er} Mai, nombreux dans les villes et villages, équipés de nos masques pour nous protéger individuellement et collectivement.

MANIFESTATION

à :

PARIS

14H00

REPUBLIQUE

NATION

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites.

Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation.

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

.....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

À (lieu de départ de la manifestation)

À partir de : (heure de départ de la manifestation)

Fait à : (Lieu du domicile) **à** (heure de départ)

Le : (date de l'action) **Signature :**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites.

Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation.

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

.....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

À (lieu de départ de la manifestation)

À partir de : (heure de départ de la manifestation)

Fait à : (Lieu du domicile) **à** (heure de départ)

Le : (date de l'action) **Signature :**